COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES

AVIS N° 2024-70

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance relative à l'application du règlement du Parlement européen et du Conseil sur les marchés de cryptoactifs, et modifiant les règlements (UE) n° 1093/2010 et (UE) n° 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937 ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 23 mai 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance.

Fait le 23 mai 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

Christophe BORIES